A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C
173
45.5

WIDENER
HN NV66 K

Veuillot - La Liberté du Con
1870

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

C 173.45.5

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA LIBERTÉ

DU CONCILE

PAR

M. LOUIS VEUILLOT

PARIS
VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE GRENEL-LESAINT-GERMAIN, 25

BRUXELLES
H. GOËMAËRE, ÉDITEUR
Rue de la Montagne

ROME
LIBRAIRIE DE LA PROPAGANDE
Dirigée par le Chevalier Marietti

1870

Digitized by Google

Digitized by Google

LA LIBERTÉ

DU CONCILE

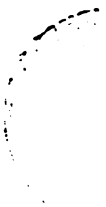

Digitized by Google

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

Digitized by Google

LA LIBERTÉ
DU CONCILE

PAR

M. LOUIS VEUILLOT

PARIS
VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE GRENELLE SAINT-GERMAIN, 25

BRUXELLES
H. GOËMAËRE, ÉDITEUR
Rue de la Montagne

ROME
LIBRAIRIE DE LA PROPAGANDE
Dirigée par le Chevalier Marietti

1870

Digitized by Google

C 173.45.5
~~C 175.29~~

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED POULAY DE LA MEURTHE
APRIL 1907

Digitized by Google

LA LIBERTÉ

DU CONCILE.

I

Rome, 21 février.

Je vous ai souvent parlé de l'officine de fausses nouvelles qui s'est installée dans Rome à l'occasion du Concile. Elle produit beaucoup. Il en sort sans relâche des correspondances très-variées auxquelles on peut reconnaître deux caractères principaux : les unes trouvent toujours que le monde rend trop d'hommages à Pie IX, les autres regrettent de ne pouvoir jamais l'insulter assez. Elles ont pour objet principal de décrier la majorité, c'est-à-dire la presque

Digitized by Google

totalité du Concile ; leur but identique est d'en obtenir la prorogation, faute de mieux et en attendant mieux. *Prorogation*, c'est la marque de fabrique.

Les correspondances prennent toutes les nuances de l'hostilité contre l'autorité du chef de l'Église, sans trop s'embarrasser pour le moment du service qu'elles rendent aux ennemis de l'Église elle-même et de Jésus-Christ. La prorogation du Concile serait d'une telle utilité religieuse et civile qu'on ne regarde pas aux moyens. Tous les alliés sont bons. La source des arguments contre le Pape et contre le Concile coule également pour le *Français*, lequel a peur que les « catholiques n'attachent plus de prix à un lambeau de la soutane de Pie IX qu'à un morceau de la vraie croix, » et pour la *Cloche* de M. Ulbach, où l'article Concile est signé par l'auteur du *Maudit*. Dans l'entre-deux, mettez la *Gazette d'Augsbourg*, le *Times*, la *Liberté* de M. de Girardin, l'*Indépendance belge*, le *Moniteur*, la *France*, la *Ga-*

Digitized by Google

zette de France et la feuille religieuse d'Orléans. Tous suivent le mot d'ordre, injurient le Pape, tournent en dérision le Concile et crient: *Prorogation.*

Si une certaine lettre dont on a beaucoup parlé est authentique, M. le comte Daru se trouve là dedans. Ses informations particulières le poussent à crier: Prorogation! Il s'en acquitte avec un tour d'idées et de phrases qui rappelle la fameuse dépêche de M. Thouvenel, un de ses prédécesseurs, conseillant au Pape, s'il voulait être sage, d'abandonner sa souveraineté temporelle. Ce sage M. Thouvenel, plus sage que le Pape, a abandonné, peu de temps après, le portefeuille, sans grande gloire, et peu de temps après le sénat et la vie. Ces gens si sages qui meurent! Le Pape, du moins, a la sagesse de ne pas mourir[1].

Il s'agit donc d'obtenir la prorogation, à coups de journaux, et le *Moniteur* a eu

1. Voir l'appendice n° 1.

Digitized by Google

l'honneur d'être choisi pour en donner les raisons les plus fortes. Elles sont contenues dans un long rapport intitulé : *La situation des choses à Rome.*

Six énormes colonnes, divisées en neuf paragraphes. Il y règne cet air confiant d'un homme qui sait tout et qui ne doute nullement de la puissance de ses fausses clefs.

L'écrivain qui prétend connaître si bien les choses de Rome et du Concile se nomme M. Rey, journaliste siégeant à Paris, quai Voltaire, bureaux du *Moniteur*. Je ne pense pas qu'il soit jamais entré au Concile; mais il possède la foi naïve du P. Gratry et du P. Polychrône. Il répète sur le Concile les rapports que lui en ont faits des anges qui n'ont pas le droit de rapporter, et il proteste qu'il « *croit* servir la cause même du Concile et du Saint-Siége en disant *simplement* ce qui est ici la vérité. » Dans ce pays de la trahison, ils ont toujours la main sur la conscience, et cuirassés par un si beau geste, ils vont tranquillement leur beau

Digitized by Google

chemin. Le croyant et simple M. Rey, enflammé du pieux désir de servir l'Église, ne croit pas avoir besoin de contrôler ce qu'il ne peut tenir que d'un parjure. Il campe avec sérénité son nom au bas d'un ramas d'assertions de faux témoins qui représentent le Pape comme un fourbe et les trois quarts des évêques comme autant de courtisans serviles ou niais. Tout cet artificieux mémoire n'a pas d'autre dessein.

Son principal artifice, que beaucoup de lecteurs pourront ne pas apercevoir, consiste à se tromper d'abord sur la nature même du Concile. Il présente le Concile comme une assemblée pleinement souveraine qui, sauf la faculté de se réunir sans convocation, avait et devait exercer le droit de préparer les travaux, de faire son règlement, de choisir les matières sur lesquelles il lui plairait de délibérer, d'organiser et de conduire ses délibérations.

L'erreur est capitale. Les Conciles ne sont pas des États généraux de l'Église, investis

Digitized by Google

d'un pouvoir constituant. L'Église a un chef immuable, éternel, assisté de Dieu, libre. Ce chef convoque, prépare, dirige, corrige, approuve et dissout le concile. Voilà le droit, parfaitement gardé à Rome, parfaitement admis partout. D'après le Mémoire, il semble que le Concile pourrait faire un 89. Il n'y a pas de 89 à faire! Quoi que l'on en puisse penser en Sorbonne et dans quelques autres recoins, le moment d'un 89 pour l'Église n'est pas venu et ne viendra jamais.

Par cette simple exposition du droit tombent tous les reproches que M. Rey, du *Moniteur*, élève contre la conception, selon lui « malheureuse » d'avoir voulu faire le Concile d'avance et le Concile sans les évêques, » phrase, pour le dire en passant, équivalente à une signature tout autre que celle de M. Rey[1].

1. Un deuxième signe caractéristique est la manie de faire intervenir M. Veuillot. On le cite dans ce Mémoire comme s'il avait rédigé le règlement du Concile. Un troisième signe, tout à fait certain, est l'indélica-

Digitized by Google

Il insiste sur ce chef. Le Concile, selon lui, a été mal et indûment préparé. On a confié ce travail à des théologiens et à des canonistes capables et respectables sans doute, mais « spéculatifs plus que pratiques, ayant manié les idées plus que les affaires, » et qui ont travaillé « les uns *en hommes de parti*, les autres en professeurs plus qu'en membres d'un Concile. » Enfin « ils ont rédigé des cours plutôt que préparé des décrets. » Voyez comme M. Rey, journaliste sur le quai Voltaire, parle ici en homme pratique! Après cette critique, il conclut que déjà par sa seule préparation le Concile est irremediablement vicié.

tesse habituelle d'attribuer à M. Veuillot ce qui ne lui appartient pas. On le rend ici responsable d'un mot maladroit pris dans une correspondance quelconque. Ce seul trait livre tout le visage du véritable auteur. *Tu es ille vir!* Vous êtes cet homme là qui avez toujours M. Veuillot sur le nez, et qui vous estimez bien heureux quand vous pouvez, n'importe à quel prix, imputer une sottise à M. Veuillot.

Felix qui potuit Veuillot cognoscere causas!

Digitized by Google

Il veut bien avouer que les évêques ont « le droit de modifier et d'amender le travail des théologiens. » Mais, dit-il, « on sait la puissance des choses faites, » et malgré les efforts des évêques, « le Concile n'en restera pas moins, *dans ses grandes lignes*, dans son aspect général, ce que l'auront fait les théologiens et non pas les Pères. »

Avec tout le respect que je dois à M. Rey, je me permettrai de dire que je n'admets pas cette conclusion et que j'ai même de la peine à la comprendre. Je trouve qu'il raconte mal, qu'il raisonne plus mal, qu'il conclut tout à fait mal.

Quant au travail préparatoire, tout le monde convient qu'il était nécessaire, je ne m'arrête pas à le prouver. Je ne m'arrête pas non plus à demander où il aurait pu être fait mieux qu'à Rome, où l'on aurait trouvé et réuni plus de ressources et une direction plus autorisée et plus sûre.

Excepté peut-être M. Rey, tout le monde sait parfaitement que plus de cent théolo-

Digitized by Google

giens et canonistes ont été appelés de toutes les parties du monde catholique, et que, distribués en congrégations présidées chacune par un cardinal, ils ont travaillé pendant plus de deux ans.

M. Rey ne parviendra pas à faire croire que les prêtres choisis par le Pape, ou désignés par les évêques, tous distingués par leur science et leur gravité, fussent autant de spéculatifs et de rêveurs. Rien ne porte moins à la rêverie que la vie et les études sacerdotales. Parmi les consulteurs français, nous voyons des vicaires généraux, ce sont des hommes pratiques; des chanoines, ce sont des hommes qui ont pratiqué. On ne devient pas chanoine au sortir des bancs, et sans avoir rien fait. Il y a aussi deux professeurs, M. Lehir de Saint-Sulpice, que la mort a malheureusement arrêté en route, et M. l'abbé Freppel, de la Sorbonne, maintenant évêque, nullement réputé pour rêveur. Parmi les consulteurs allemands, nous trouvons M. le docteur Hé-

Digitized by Google

félé, évêque aussi, auteur d'une histoire des Conciles qui ne brille pas par l'esprit ultramontain.

Si nous examinons cette liste des consulteurs du Concile, nous verrons que les hommes pratiques n'y manquent pas. Peu d'hommes aujourd'hui, dans l'Église, ont, hélas! le temps d'être spéculatifs. Il faut mettre la main à l'œuvre. Le cardinal patriarche de Venise habite une cellule de son séminaire, et il y occupe une chaire pour gagner sa vie. Voilà les faits.

Et puis, enfin, quand même le nombre des *spéculatifs* aurait égalé ou dépassé celui des *pratiques*, il me semble que dans la préparation d'un Concile, les hommes qui ont manié des *idées* sont à leur place autant que ceux qui n'ont manié que des *affaires*. L'affaire d'un Concile est d'avoir particulièrement l'œil aux idées, aux fondements, à l'histoire et à l'aboutissement des idées. Les bonnes ou les mauvaises affaires, en religion, découlent des bonnes ou des mau-

Digitized by Google

vaises idées, c'est-à-dire des bonnes ou des mauvaises doctrines.

Quel étrange reproche à des consulteurs en pareille matière d'être théologiens et canonistes, gens de doctrine plutôt que gens d'affaires; plus capables d'enseigner la rigueur de la vérité que de tracer une voie mitoyenne entre l'erreur et la vérité, car c'est là le génie des affaires! Est-ce donc que le Concile, aux yeux de M. Rey, est convoqué pour faciliter la besogne des casuistes qui cherchent le moyen de couper un péché mortel en deux péchés véniels? Mais, dans tous les cas, le reproche tombe doublement à faux. D'une part, le personnel consultant a été composé d'hommes tout à la fois de science et d'expérience, de doctrine et de pratique; d'une autre part, des hommes sans doctrine se fussent ici trouvés des hommes sans pratique, et les prêtres qui ne seraient pas en état de rédiger un cours ne seraient pas non plus en état de préparer un décret.

Digitized by Google

Au surplus, les Évêques devaient venir avec leur science, avec leur expérience, avec le pouvoir d'amender et de corriger, enfin avec l'assistance du Saint-Esprit. En préparant le travail, les consulteurs n'ignoraient pas que les Évêques examineraient et prononceraient avec l'assistance du Saint-Esprit. Qu'auraient pu faire d'autres consulteurs choisis par M. Rey? Et si M. Rey avait choisi des Évêques, comme il semble indiquer qu'on aurait dû le faire, quels cris ne pousserait pas aujourd'hui M. Rey lui-même?

Quoi! des Évêques? Si le Pape les avait appelés, c'eût été un choix de son bon plaisir. S'ils avaient été élus par les autres Évêques, c'eût été le Concile avant le Concile, sans les Évêques et sans le Pape. On pourrait dire, à plus forte raison, contre les *schemata* proposés par des consulteurs Évêques, ce que M. Rey croit pouvoir dire contre les *schemata* proposés par des consulteurs prêtres : le Concile, dans les gran-

Digitized by Google

des lignes, restera ce que l'auront fait les consulteurs et non pas les Évêques.

Je ne le dirais pas à tout le monde, mais je peux parler à M. Rey avec quelque familiarité. Toute son argumentation contre la préparation du Concile me paraît complètement absurde. Les lois ne sont pas faites par ceux qui les proposent, elles sont faites par ceux qui les discutent et qui les votent; mais pour avoir toute leur vertu et toute leur autorité, il faut qu'elles soient préparées, proposées, discutées et confirmées. C'est ainsi qu'on opère dans tous les genres et dans toutes les formes de société : proposition, discussion, résolution et sanction.

C'est l'ordre naturel observé et nécessaire partout, sauf dans les circonstances où la société n'a ni doctrine ni gouvernement, c'est-à-dire où la société n'est point constituée, en d'autres termes n'existe pas, et encore les lois sont-elles l'œuvre d'une étude, d'une délibération, d'une confirma-

Digitized by Google

tion quelconques. Mais l'Église, à ne la considérer qu'au sens le plus étroit, est une société parfaite; elle a des doctrines infaillibles, un chef certain pleinement investi du droit de proposer, de juger et de confirmer. Ce chef est libre, et tout est libre et régulier quand sa liberté s'exerce. Rien ne serait régulier, rien ne serait libre s'il ne l'était pas.

Pour terminer sur ce point, je demande à M. Rey s'il croit que nos lois ne sont pas des lois parce qu'elles ont été conçues par le prince, étudiées et préparées par le conseil d'État, et si une constitution proposée par les *irréconciliables*, votée d'emblée par la Chambre des députés dans un moment d'effervescence, confirmée par le suffrage universel, lui semblerait devoir mieux répondre aux traditions et aux besoins du pays?

Cette comparaison, bien entendu, n'a que sa valeur, les choses de l'Église ne pouvant pas être parfaitement comparées

Digitized by Google

aux choses du monde. Je ne la hasarde que pour faire comprendre à M. Rey ce qu'il ne comprendra jamais très-bien, à cause de sa malheureuse disposition à ne tenir aucun compte des lumières implorées et immanquables du Saint-Esprit.

II

Rome, 22 février.

Ayant suffisamment exercé sa mauvaise humeur sur la préparation du Concile, M. Rey s'attaque aux lettres apostoliques *Mutiplices inter* contenant le règlement de l'Assemblée, et il les trouve conçues « dans des *vues singulièrement restrictives* de la liberté des évêques. » Ces expressions trahissent l'esprit de minorité mécontente et vaincue. La suite a pour but de prouver que le pape, en défiance des évêques, n'a voulu et ne permettra qu'un semblant de Concile. M. Rey voit partout des dispositions sour-

Digitized by Google

noises pour abuser, enlacer, étouffer la liberté. Il dirait volontiers que la « cour romaine » a conspiré pour mettre en défaut le Saint-Esprit. Si M. Gambetta écrivait sur le règlement de l'Assemblée, où sa parole appelle vainement des triomphes trop rêvés, il ferait un mémoire dans ce goût, aussi amer contre le gouvernement, non moins injurieux envers ses collègues capables de supporter un règlement qui « empêche l'Assemblée de marcher.... » au pas de M. Gambetta.

C'est dans cette satire du règlement que M. Veuillot est accusé d'avoir dit qu'il *fallait enlever aux évêques la liberté du mal.* Je cite : « M. Veuillot a dit cela. Jamais plus auda- « cieuse insulte à l'épiscopat tout entier, ni « plus insolente interprétation de la pensée « du Saint-Père, ni plus insigne flatterie « n'est sortie d'une plume qui se dit catho- « lique[1] ! »

1. Voir l'appendice n° 2.

Digitized by Google

Quel mordant ! L'ange du vinaigre a visité M. Rey et lui a versé ces hyperboles. La vérité est néanmoins que M. Veuillot n'a pas dit cela, et celui qui a dit cela dans l'*Univers*, sans aucun concours de M. Veuillot, n'a pas non plus dit cela, parce que sa pensée n'était pas cela, et l'indignation de M. Rey, d'ailleurs si respectueux lui-même pour le Pape et pour « l'épiscopat catholique tout entier, » repose uniquement sur une fausse décrétale.

Revenons au règlement. Personne ne nie que si le Concile avait dû faire lui-même la loi de ses délibérations, cette œuvre laborieuse serait à peine aujourd'hui terminée, et laisserait beaucoup à désirer. D'un autre côté, il suffit d'être à Rome et d'entendre quelques conversations pour savoir que le règlement donné par le Pape et agréé par la très-grande majorité du Concile, paraît plus que libéral dans la pratique. Si on lui fait un reproche général, c'est d'avoir manqué de prévoyance et de

Digitized by Google

manquer de frein contre la suite interminable des discours. L'opposition, qui voulait, disait-on, si longtemps parler et qui avait à dérouler ses discours par années, commencerait elle-même à trouver que la majorité ne sait plus assez garder le silence. L'on espère partout qu'une prochaine explication ou modification du règlement, indiquée par l'expérience, abrégera des longueurs qui ne produisent rien d'utile.

Pour le fond, rien ne sera changé et rien n'est à changer. C'est une erreur de dire que le règlement ne reconnaît aux Pères *aucun droit d'initiative.* La commission des *Postulata* est instituée en faveur de ce droit parfaitement reconnu, mais qui dans toutes les assemblées a grand besoin d'être en même temps réglé. Elle reçoit les propositions, les examine et en décide. Ce dernier point déplaît à M. Rey et lui semble annuler l'initiative. La commission, dit-il, ayant été nommée par le Pape, est en définitive « entièrement soumise *au bon vouloir* du

Digitized by Google

Pape. » C'est M. Rey qui dit cela, et « jamais plus audacieuse insulte ni plus insolente interprétation, ni, etc. » Il y a lieu de supposer que le Saint-Père a nommé les juges des propositions pour être des juges, et que s'étant lui-même institué juge en dernier ressort des décisions de cette commission composée par lui, il n'a nullement dessein de trancher ses doutes par des actes de *bon vouloir*, mais avec les scrupules de conseil et de justice qui conviennent au chef de l'Église, décidant pour ainsi dire *ex cathedra*.

En dehors du Concile, quel juge plus certain que le Pape, et qui jugera contre lui de ce qu'il faut soumettre au Concile ? Est-ce qu'il y aurait dans la pensée de M. Rey quelque chose de semblable à la pensée d'enlever au Pape la liberté du mal ? Je prie M. Rey de vouloir bien prendre les choses comme elles sont, et de consentir enfin à voir dans le Pape le président du Concile et le juge légitime et souverain des

Digitized by Google

propositions de l'épiscopat, à plus forte raison de celles des Évêques.

Pour parler avec précision, l'initiative en matière de Concile est le droit propre du Pape, qu'il ne doit ni ne peut abandonner pleinement ni au Concile ni à personne. Tout le reste, sauf le *placet* ou le *non placet* du juge conciliaire, n'est qu'une simple proposition que le Pape, de science certaine et de plein droit, admet, écoute ou rejette. M. Rey et M. Gambetta voudraient, au contraire, que toute proposition quelconque pût saisir directement l'assemblée, et que l'assemblée en décidât sans appel. Mais l'Église n'est point faite ainsi, et le Pape ne se trouvait en aucune façon obligé de donner au Concile un règlement propre à contenter M. Rey et M. Gambetta, lesquels, d'ailleurs, ne sont pas d'humeur à se dire jamais contents.

Digitized by Google

III

Sortant du règlement, M. Rey passe à un récit dolent et irrité du travail de formation des commissions nommées par le Concile. Ce détail peu clair semble intéresser l'auteur plus qu'il ne parvient à intéresser le lecteur. On sait depuis longtemps que les membres de l'opposition ne furent point élus; on connaît depuis longtemps les causes de cet échec, quatre fois et même six fois répété. Mais ce que personne n'ignore, M. Rey veut l'ignorer. Selon lui, les évêques électeurs n'ont pas su ce qu'ils faisaient, ou n'ont pas osé faire ce qu'ils voulaient: « Ces élections, dit-il, ont été faites « *sans connaissance de cause* par les évêques « ou plutôt *par la cour de Rome*, sur des lis- « tes distribuées *par elle* et dans un sens « *aussi exclusif* que la commission nommée exclusivement par le Pape. »

Digitized by Google

Pour être exact, M. Rey devrait dire que le sens des commissions nommées par le Concile a été *plus exclusif* que celui de la commission papale. Le Pape, en pleine connaissance de cause, a fait entrer dans la commission des *Postulata* plusieurs évêques qui n'ont point signé le *Postulatum* pour l'infaillibilité, et quelques-uns qui ont signé l'autre, tandis qu'aucun douteux sous ce rapport n'a trouvé place dans les commissions élues. M. Rey le dit lui-même ingénuement plus loin, montrant ainsi que les élections ont été faites en connaissance de cause, et qu'il n'en doutait pas lorsqu'il affirmait le contraire. Je cite : « Tous les « évêques soupçonnés ou connus pour n'être pas favorables à la définition de l'infaillibilité, ont été systématiquement et « *inflexiblement* écartés... ainsi tous les évêques allemands de Fulda, de même que « les archevêques et évêques de Paris, de « Grenoble et d'Orléans. » Donc les électeurs tout de suite en arrivant, savaient ce

Digitized by Google

qu'ils faisaient et ont fait ce qu'ils voulaient. L'exclusion ne tombe pas sans connaissance de cause et sans volonté sur des hommes aussi signalés que les évêques allemands de la réunion de Fulda, aussi notoires que l'archevêque de Paris, aussi retentissants que l'évêque d'Orléans.

Les Pères, arrivés de la veille, ne pouvaient pas et n'ont pas voulu précisément *choisir*. Ils ont voulu exclure, et, par l'exclusion, ils ont pris le seul moyen qu'ils eussent alors de faire connaître et d'affirmer leurs sentiments. M. Rey ne peut contester ni le droit, ni la convenance et l'opportunité avec lesquelles ils l'ont exercé. L'un d'eux qui, je crois, n'a signé aucun *Postulatum*, me disait en ce temps-là : « On a tant crié que l'ultramontanisme était un parti : nous montrons qu'il est l'Église ! » Une de mes correspondances a rapporté ce mot, et il a passé sans contradiction.

Dans le fait, par suite des livres, déclarations, observations, brochures officielles et

Digitized by Google

secrètes qui venaient d'agiter en divers sens le monde catholique, les évêques arrivant à Rome ont trouvé une situation imprévue, et qui dominait de beaucoup le volumineux appareil des *schemata*. Tout avait été préparé pour les tranquilles études et les calmes délibérations de la paix; les écrits dont je parle, et en dernier lieu, les brochures bruyantes de Mgr l'évêque d'Orléans, comme un son de clairon, avaient tout tourné à la guerre. On rencontrait à Rome, en face du Pape et de la doctrine commune de l'Église, l'apparence sinon la réalité d'un chef et d'une doctrine d'opposition; en face de l'évêque œcuménique, des voix qui allaient retentir jusque dans le Concile parlaient d'un « évêque européen. »

Cette situation devait tout envahir. Chacun se demanda naturellement et nécessairement de quel côté il serait. La délibération ne pouvait être longue, la doctrine ne laissait pas plus de doute aux consciences que la circonstance ne laissait de temps à

Digitized by Google

l'action. La majorité se trouva faite avant qu'elle se connût, et l'opposition fut écartée. Rien de plus simple, du moment que l'opposition se portait sur un point si radical et si peu susceptible d'accommodement.

L'auteur du Mémoire incidente et s'embrouille sur des choses de rien, qui le mènent plus d'une fois hors de la vérité. Il dit qu'on ne peut s'entendre, que telle ou telle mesure, telles ou telles réunions, empêchées ou entravées par la « cour de Rome, » auraient donné d'autres résultats. Vains propos débattus, à l'usage de toutes les minorités, peu dignes pourtant de la minorité d'un Concile, et qui scandaliseraient fort sous la plume d'un autre historien responsable que M. Rey.

La vérité est que les Pères se sont librement réunis par langues, par groupes, par demi-groupes nationaux et internationaux. Groupes français, groupes allemands et austro-hongrois, groupes orientaux, américains, espagnols, italiens, groupes mélangés. Les

Digitized by Google

correspondants ont assez parlé de tous ces groupes; les *Postulata* et contre-*Postulata* en attestent assez l'existence encore maintenant très-active. De tout ce qu'ils ont fait et essayé, il résulte que le Concile aujourd'hui se connaît très-bien et que le règlement n'a nullement empêché les tendances de s'affirmer, les esprits de se pénétrer, les consciences de s'éclairer et de s'entendre, et le Concile de « marcher. »

Il est aujourd'hui avéré pour tout le monde qu'un dissentiment existe sur le seul point capital entre la majorité certaine du Concile et une quantité indéterminée de Pères dont le nombre va décroissant. Ceux qui disent qu'on ne peut s'entendre avec la majorité sont peut-être à la veille de ne plus s'entendre entre eux; ceux qui lui reprochent d'abuser de sa force sont uniquement ceux qui ne se sentent pas la force de lui justifier leur dissentiment. Quel Évêque sera tenté de quitter la majorité par cette seule raison qu'il y est venu et s'y trouve

Digitized by Google

au gré de sa conscience? Quel Évêque sera tenté de faire brèche à la muraille par cette seule raison que l'assaillant ne peut l'entamer? La majorité donc reste tranquille et compacte autour de son droit, qui est ici la même chose que le devoir. C'est dire qu'elle est invincible. Elle a fait les quatre grandes commissions du Concile, elle fera le reste. M. Rey l'annonce, et en ce point il ne se trompe pas.

Je laisse de côté les calculs auxquels il se livre pour prouver que les combinaisons machiavéliques et tyranniques du règlement n'empêchent point que la minorité ne soit en réalité une majorité opprimée, tandis que la majorité n'est en réalité qu'une minorité oppressive. Il arrive à ce résultat par la théorie des siéges importants, qui lui permet d'élaguer moralement la foule pauvre des Évêques italiens et des Vicaires apostoliques. C'est parmi ces évêques que se trouvent ceux qui ont souffert la persécution, la pauvreté, les prisons,

Digitized by Google

l'exil, pour accroître l'Église et pour défendre sa liberté. Mais M. Rey trouve que les Italiens sont trop petits et trop nombreux, et que les Vicaires apostoliques viennent de trop loin et ne sont pas assez indépendants du Pape.

Je me permets de dédaigner ici cet argument injurieux, mais encore plus misérable. J'aurai l'occasion de parler ailleurs des Vicaires apostoliques, et je ne désespère pas de convaincre M. Rey lui-même qu'ils ont aussi leur importance géographique. En attendant, je regarde comme certain, en dépit de toutes les arithmétiques, que six cents Évêques, et probablement plus, forment la majorité sur cent cinquante Évêques, et probablement moins.

Voyons maintenant quel usage la majorité fait de sa force, comment on discute et comment on votera. Le Mémoire de M. Rey tombe à ce sujet dans d'étranges erreurs.

Au moment de clore cette lettre, je reçois le décret par lequel, à la prière d'un grand

Digitized by Google

nombre de Pères, le Pape développe et explique les règles données au Concile. Ce décret a été lu aujourd'hui et relu avec applaudissements. Vous verrez qu'en gardant à la discussion la plus grande liberté, il ouvre une voie plus expéditive pour arriver au vote [1].

IV

Rome, 23 février.

Je voulais, dans cette lettre, vous parler de la forme et de la liberté des discussions. Ma besogne est bien avancée par le nouveau décret que je vous ai envoyé en guise de post-scriptum à ma lettre d'hier. Il suffit maintenant que je résume les assertions satiriques et chimériques de M. Rey. Elles ont toutes pour but de montrer que la discussion n'est possible ni moralement ni matériellement, que l'étude même des matières et la

1. Voir l'appendice n° 3.

Digitized by Google

réflexion sont impossibles, que par conséquent le Concile n'est pas libre, et que, dès lors, il n'y a pas de Concile.

Tout cela est très-artificieusement répandu en axiomes, en faits controuvés, en allusions, en exclamations, en vingt autres manières, à travers les trois derniers paragraphes du mémoire, sans que l'on puisse saisir le pourquoi ni la liaison de ces choses. Ajoutons que ces choses nous sont fournies par le seul M. Rey, témoin sans doute plein d'assurance, mais enfin témoin qui n'a rien vu par lui-même, qui ne peut pas citer ses garants, et que ceux qu'il accuse sont contraints de dédaigner à cause de son incompétence manifeste. D'un autre côté cependant, cette incompétence constitue sa force. Plus il paraît incroyable, mieux il paraît renseigné, et moins il mérite qu'on l'écoute, plus il faut lui répondre.

Quel art perfide de faire débiter par un autre des faussetés qu'on ne saurait produire soi-même ! Et cela après avoir invo-

Digitized by Google

qué le Saint-Esprit. Douloureux épisode de tous les Conciles. Au VI[e] œcuménique, le chef des monothélites, Macaire, priait Dieu avec ses collègues et ensuite leur lisait des pièces fausses, et ses partisans accusaient les légats du Pape de falsifier les délibérations.

M. Rey assure donc, pêle-mêle, que si l'on a au Concile la liberté « de discourir, le plus souvent sans être entendu, il est manifeste qu'on n'a pas la possibilité de discuter. »

Que « l'on est *autorisé* aujourd'hui, devant « l'expérience qui se poursuit, à regarder « comme malheureuse l'idée qui a prévalu « de présenter aux hommes les plus capables « de la catholicité un Concile *fait d'avance*, « qu'ils sont *obligés de défaire*. »

Que « une autre conception malheureuse « du règlement est celle qui *refuse aux « évêques tout moyen de s'entendre*, de se con- « certer, de s'éclairer les uns les autres. »

Que « la discussion n'est ni étudiée, ni « préparée, ni circonscrite, ni dirigée, ou « plutôt de discussion il n'y en a aucune. »

Digitized by Google

Que le Concile est ainsi exposé à passer sans examen sur les matières de la plus grande importance, car « en fait de doctrines, » tel petit mot inaperçu peut renfermer une question immense (tout à l'heure, cependant, M. Rey méprisait les spéculatifs et les théologiens). Mais « le Concile, qui se « doit à lui-même et qui doit au monde « d'approfondir les projets de définition qu'il « imposera au genre humain sous peine « d'anathème, » ne peut remplir sa fonction. Donc « combien l'absence de tout moyen de « s'entendre au préalable, de se partager « les questions (nul ne pouvant suffire à « toutes), ne rend-elle pas toute discussion « vraie et sérieuse difficile! »

Que le Concile n'entendant rien, ne comprenant rien, la majorité risque de s'ennuyer et « d'en finir brusquement et pré- « maturément avec de pareils débuts, par « un simple vote muet, et d'*étouffer ainsi la « minorité;* »

Que si la majorité, cédant à ce péril,

Digitized by Google

« fermait la bouche à la minorité par un « vote violent, qu'est-ce que cela serait? « une *oppression véritable :* et de *graves de-* « *voirs* peuvent *alors* se présenter à la con- « science des OPPRIMÉS; »

Que « si la discussion recommence dans « de semblables conditions, où va-t-on? « Elle s'éternise; »

Que « voilà où le désir d'enlever aux « évêques, comme le fait M. Veuillot, la « liberté du mal, a amené le Concile; »

Que l'idée est venue « à quelques es- « prits » de supprimer les discours, d'en- « lever les évêques et de les réduire à des opinions formulées par écrit; qu'un « petit « journal de Nîmes » en a parlé. Et pre- nant feu sur cette imagination, comme si elle était sur le point de devenir un article du règlement, M. Rey s'écrie qu' « alors, il « n'y aurait plus de Concile aux yeux de « personne dans le monde. »

La conclusion de ces assertions répétées et ressassées, manque un peu dans le Mé-

Digitized by Google

moire. L'auteur, en effet, se borne à demander un bouleversement inextricable du règlement en exercice, duquel bouleversement résulterait pour les Pères du Concile ce qu'ils n'ont pas aujourd'hui : « une *li-* « *berté suffisante*, une *véritable* et *nécessaire* « liberté. »

Mais la conclusion sincère que l'on esquive ici nous est fournie ailleurs par un journal plus audacieux. Ce journal est la *Liberté* de M. Émile de Girardin, très-affamé aussi de servir et de sauver l'Église. Il faut se résigner à entendre ce zélé catholique, aussi jaloux d'affranchir l'Église que soigneux de s'affranchir lui-même des sacrements.

« Les évêques de l'opposition sont *littéralement révoltés* de la façon dont tout « procède. Si le programme obscurantiste « de *la curie* passe *avant la prorogation* « qu'ils désirent et appellent de tous leurs « vœux, ils n'ont plus qu'un espoir pour « sauver l'Église en péril : *c'est d'en appeler*

Digitized by Google

« *de ce Concile frappé de nullité dès son ouver-*
« *ture à un Concile libre;* de cette assemblée
« d'*humbles serviteurs* présidée *par un César*
« et dirigée par une faction monacale et
« sectaire, à une *assemblée d'évêques* pré-
« sidée par l'Esprit-Saint et dirigée par
« l'amour du bien, de la vérité et du pro-
« grès. »

Ainsi parle M. Favart, voisin au Concile de M. Rey. M. Rey a parlé le 14, M. Favart le 16; vous voyez qu'ils s'entendent, se ressemblent et se suivent. La *situation des choses à Rome* leur apparaît exactement la même, ils ont vu des mêmes yeux; l'un raisonne, l'autre conclut, et leurs deux ouvrages n'en font qu'un. Tous les raisonnements de M. Rey vont à la conclusion de M. Favart; toute la conclusion de M. Favart jaillit des raisonnements de M. Rey : le Concile n'a point de liberté, donc il n'y a point de Concile; donc il faut ou une prorogation, durant laquelle on organisera une vraie liberté du Concile, ou appeler

Digitized by Google

de ce Concile *sectaire* (foi de Favart!) à un Concile libre; de ce Concile, présidé par un César (foi de Rey!) à un Concile présidé par l'Esprit-Saint. Signé : Rey et Favart!

Et M. Rey ne peut pas retirer sa signature sous prétexte qu'il ne dit pas au Concile et au Pape les injures incultes que leur distribue la simplicité de M. Favart. Car enfin, comment explique-t-il honnêtement l'adresse plus que blâmable avec laquelle le Pape aurait, selon lui, systématiquement et obstinément vicié le Concile en entravant sa liberté? et quelle raison honorable peut-il donner de la complaisance des Évêques à jouer la foi du monde catholique en souffrant cette effroyable et sacrilége comédie?

Je le prie de remarquer qu'il n'y a point de milieu : ou le Concile est libre et le Mémoire qu'il a signé est l'ouvrage d'un calomniateur, ou le Concile est tel qu'il le représente, et alors le frère Favart, employé

Digitized by Google

de M. de Girardin, a raison : le Pape est un tyran, et le Concile n'est point un Concile. Le Pape par tyrannie et le Concile par complaisance mentent également au monde.

Je dis le Concile tout entier, et il ne faut pas mettre à l'écart l'opposition. Aux yeux du monde, il n'y a point d'opposition dans le Concile. Les journaux en parlent, le monde n'en sait rien. Il a paru tout au plus que quelques Évêques alléguaient quelques difficultés de peu d'importance, se plaignaient de certains articles du règlement, demandaient irrégulièrement contre la liberté de leurs collègues qu'une question ne fût pas introduite dans le programme : voilà tout. Il n'existe officiellement aucune protestation d'Évêque contre la tyrannie du Pape et le mensonge du Concile. Donc, tout le Concile se prête à ce mensonge. Les uns prêtent leur voix, les autres leur silence, et cette complicité consciente du silence est la pire des deux.

Si M. Rey concède aux Évêques « de l'op-

Digitized by Google

position » la liberté de se taire en présence de l'Église trahie et du peuple trompé, il leur fait la plus grave injure que l'on puisse faire à des Évêques : il les croit capables d'user de la liberté du mal.

V

Maintenant, voyons comment les choses se passent en réalité dans le Concile.

Les *schemata* sont distribués assez tôt pour qu'on ait le temps de les étudier. Ce qui le prouve, c'est que les orateurs sont abondants. Plusieurs se trouvent prêts, dès l'ouverture, à la discussion ; d'autres s'inscrivent ensuite, et le Concile a déjà entendu de cent vingt à cent trente discours. On ne peut pas supposer que tant d'Évêques aient pris la parole pour ne rien dire et parler de ce qu'ils ne connaissaient pas. D'ailleurs, toutes les correspondances de l'opposition ont célébré la vigueur, la maturité, la

Digitized by Google

science des Évêques de l'opposition. Rien n'empêche de croire que ces éloges soient fort mérités. Il est tout simple que des Évêques se mettent très-vite au courant de ces matières, sans doute très-difficiles pour des docteurs tels que M. Rey et M. Favart et beaucoup d'autres, qui ne savent plus le premier mot de leur catéchisme.

Les orateurs Évêques sont instruits, ils sont doctes; cette étude a été celle de leur vie entière ; avec la science, ils ont l'expérience et la grâce d'état. Ces avantages étant communs à tous, les orateurs savent de quoi ils parlent, et leurs auditeurs le savent aussi. S'il y avait dans le Concile quelques Évêques à qui les matières des *schemata* fussent nouvelles et inintelligibles à première lecture, ce ne seraient pas dix discours ni vingt discours qui les leur feraient entendre. Ces choses-là ne sont pas de celles qui s'apprennent en écoutant des discours contradictoires. Pour profiter d'une discussion, il faut être en état de la

Digitized by Google

suivre, et alors tant de discours ne sont pas indispensables. Quand deux ou trois hommes capables et de bonne foi ont agité une question en sens contraire, un auditeur intelligent et préparé les connaît à fond. Tout ce qui vient ensuite risque fort de ne plus apporter que fatigue et embrouillement d'esprit.

Cependant, le règlement n'avait pas cru devoir prévoir ce péril, par respect pour la liberté. Sollicité par plus de cent évêques de disposer que le président pourrait clore la discussion avec le consentement de l'assemblée se déclarant informée, le Pape s'y est refusé longtemps. Il a répondu : « Je veux qu'aucun évêque ne soit obligé de remporter une vérité qu'il aurait cru avoir à dire. » Cependant, il a fallu mettre une borne aux discours. Le nouveau décret y pourvoit, mais en donnant l'initiative de la clôture à l'assemblée.

On ne se borne pas à discourir, on discute, et les orateurs de l'opposition ne sont

Digitized by Google

pas entendus seulement des amis qui en expriment un ravissement si plein et si fidèle. Ils sont entendus aussi de leurs adversaires, et ils s'en apercevraient si ceux-ci croyaient pouvoir se permettre autre chose qu'une grande attention. Or, si les orateurs de l'opposition sont entendus, ils entendent, et les défectuosités de la salle ne sont plus une raison à donner pour en appeler au futur Concile.

La discussion qui s'achève sur l'unité du petit catéchisme démontre tout cela. L'opposition a parlé tant qu'elle a voulu ; il lui a été répondu point par point, et chaque point a reçu plutôt deux réponses qu'une. — « On pourrait, me disait un évêque très-éminent, mettre n'importe quel orateur de l'opposition au défi d'énoncer une difficulté qu'il aurait touchée et qui soit restée sans examen, et je ne crains pas d'ajouter sans solution. »

Les membres de la commission sont présents. Ils reçoivent la sténographie des dis-

Digitized by Google

cours, en délibèrent, font une réduction conciliaire qui sera soumise au Concile et votée article par article. Donc aucune surprise n'est possible, et tout aura été discuté et voté en connaissance de cause. On connaît les nouvelles dispositions qui ajoutent à cette garantie.

Je crois avoir maintenant répondu à toutes les objections et à toutes les assertions du Mémoire édité par M. Rey. J'aurais bien des réflexions à ajouter, mais ce travail est déjà long et mes lecteurs doivent être aussi fatigués que moi. C'est assez d'ailleurs de leur avoir donné les vrais éléments de la *situation des choses à Rome*. Ils verront bien que cette situation n'est pas telle qu'il faille craindre ou une sédition dans le Concile, ou un ajournement qui serait en réalité un avortement de ses délibérations. Je regarderais comme une impertinence de m'attacher à justifier davantage Pie IX, le Concile et Dieu même. On sait bien que Pie IX et le Concile feront l'œuvre de Dieu.

Digitized by Google

VI

Rome, 26 février.

Hier, contraint par la poste, j'ai tourné court sur le blessant Mémoire publié dans le *Moniteur* contre le Pape et le Concile. J'ajouterai un épilogue.

Ce n'est pas pour continuer une réfutation que j'aurais pu abréger. Le Mémoire, très-bien fait pour indigner une âme catholique, est d'ailleurs plus indélicat qu'important. Sentant moins la trahison, il eût passé comme tant d'autres mensongères injures. Qu'importe que M. Rey s'estime moralement et intellectuellement supérieur à Pie IX, plus jaloux de la dignité de l'Église, plus capable de préparer et de gouverner un Concile ! Le contentement de soi-même est un accident fréquent dans les cervelles humaines : les journalistes n'y sont pas seuls exposés. L'aptitude de M. Rey à con-

Digitized by Google

duire l'Église universelle, fût-elle garantie par le *Français*, la *France* et l'*Impartial du Loiret*, le genre humain n'aurait pas encore besoin d'être dépersuadé. Mais la marque d'origine, le concert trop visible avec d'autres adversaires, l'affreuse odeur de piété mêlée dans tout cela, font perdre patience, et l'on écrit plusieurs chapitres, lorsqu'il suffirait d'un haussement d'épaules.

Assurément, il y a de quoi s'attrister. Il y a dans le monde actuel une bassesse d'esprit qui décourage, et envers cette bassesse d'esprit une servitude de cœur capable de désespérer.

Nous avons ce spectacle inouï, le grand Concile dans la grande Rome! Le grand Concile rassemblé de toute la terre et présidé par le grand Pontife, dans la majesté vigoureuse de ses années! Dieu a donné ce miracle à notre âge débile, où tout croule et se dépêche, et qui ne sait bâtir ni planter. Lorsque le genre humain pressent la défaite, la famine et les ténèbres, ce soleil

Digitized by Google

de Josué demeure sur l'horizon, nous laissant le temps d'abriter une dernière récolte et d'élever un phare entre la nuit et la mer. Nous recevons une telle grâce, et devant une telle grâce, nous entendons dominer des voix brutales qui crient au soleil : — « Va-t'en ! va-t'en ! ta clarté nous offusque. Va-t'en ! laisse-nous la nuit. »

On comprend la fureur de ces trafiquants de faux jour, vendeurs d'incendies et de fumées. La sereine clarté les ruine. On voit leurs tailles, leurs négoces sont entravés. Mais la grande tristesse est de reconnaître que les créatures de la nuit ne sont pas seules à pousser ces clameurs barbares, et que parmi les blasphémateurs il y a aussi des fils de la clarté.

Pour ma part, je ne peux m'accoutumer à ces catholiques gonflés du venin de l'époque, qui se font gloire de ne pas tant croire et tant aimer le Pape; qui jugent le Pape et nous veulent contraindre à le juger; qui parlent de borner le Pape, et qui disent

Digitized by Google

que désormais le troupeau devra nommer des experts pour discuter contre le pasteur sur les qualités des pâtures. Ils condamnent notre admiration pour Pie IX ; ils traitent d'adulation nos hommages à la féconde majesté de sa vieillesse bénie du Ciel ; ils détestent comme un fanatisme le sentiment filial qui nous incline aux pieds de ce défenseur de nos âmes, et ils parlent de servilité quand nous obéissons à ce véritable père de la civilisation future ; car c'est lui qui, malgré l'opposition et la lâcheté du monde, saura transmettre à nos enfants la possession intégrale de Jésus-Christ.

Nous pourrions prendre le terrain de ces adversaires. Ils ont aussi leurs pontifes ! Nous nous bornons à demander qui nous aurions, selon eux, à vénérer, à aimer et à suivre plus que celui-là ? Qu'ils nous nomment le prophète, le législateur, celui qui est davantage la justice, la miséricorde et la liberté, celui qui gardera mieux la croix sur les tombes et la croix sur les ber-

Digitized by Google

ceaux, celui qui sera plus certainement la voix, le commandement et l'amour de Dieu? Nous nommons notre prêtre; qu'ils nomment le leur.

Est-ce que nous « adulons » en lui un distributeur des biens terrestres, un bienfaiteur personnel? Je ne vois pas que la foule des adulateurs de Pie IX soit composée de Prélats de ses antichambres, d'employés de sa pauvre petite couronne, de pensionnés de son trésor, d'hommes plus ou moins chargés des bienfaits ou des hochets que les souverains ont l'habitude de répandre, le plus souvent pour changer la vanité en ingratitude. La foule des adulateurs de Pie IX est composée de vaillants et de fiers qui ne lui demandent rien et qu'il n'a dispensés de rien. On le vénère parce qu'il est le Pape, on l'aime parce qu'il est bon, on l'admire parce que Dieu l'a revêtu des splendeurs du pontificat, de la vieillesse, de la justice, du malheur, du combat, de la constance, du triomphe.

Digitized by Google

Si l'on demande pourquoi tant d'yeux ne voient point cela, et comment parmi ces yeux qui ne voient point, il y en a tant qui devraient voir, je ne me charge pas d'expliquer ces aveugles volontaires. Mais, contre le *Moniteur* et la cohue des correspondances, je dis hardiment que de ceux-ci il n'y en a pas tant, du moins à Rome.

Les correspondances font les calculs qui leur plaisent. Dans le fond, nous ignorons les chiffres vrais, et les chiffres vrais aujourd'hui ne le seront plus demain. Il y aura des retraites et plusieurs sont déjà certaines, quoique non encore déclarées. Quand Dieu a créé les étoiles, il les a appelées chacune par son nom; et chacune apparaissant, a dit : « Me voici ! » Au jour de l'appel, nous verrons qui ne répondra pas et voudra rester dans les ténèbres. Ce nombre sera médiocre en tous sens. Pierre savait qu'il aimait son maître, Paul ne le savait point. Tous deux lui donnèrent leur vie. C'est une des conclusions que je voulais ti-

Digitized by Google

rer du travail si malheureusement inspiré que j'ai combattu.

Il en est une autre plus sûre. Dieu respecte la liberté humaine et lui laisse son jeu. Mais cette force avec laquelle il compte, n'en est pas moins réduite à le servir ; et ce qui fait aujourd'hui le scandale de la foi prouvera demain sa gloire.

La liberté humaine est un ange ou une bête. Ange ou bête, elle a un fardeau de Dieu à porter. Ange, elle l'enlève joyeusement par la force de ses ailes ; bête, elle y est attelée quoi qu'elle fasse ; elle le traîne avec fureur, et la terre écrasée en gémit ; mais elle le traîne, et il arrive au but. La liberté rebelle de l'homme fait l'œuvre que lui assigne la liberté inexorable de Dieu, inexorable parce qu'elle est juste et miséricordieuse. L'homme seulement a trouvé le fardeau trop lourd, et s'il persévère dans sa rébellion, il a perdu la joie et la récompense d'obéir.

Dans le Concile, l'œuvre divine sera faite

Digitized by Google

plus vite peut-être à cause des obstacles que la liberté humaine y aura voulu mettre. S'il y a une opposition (et l'on peut dire qu'elle existe, sauf à en déterminer plus tard le caractère et le mobile), elle a visiblement précipité le cours des choses vers le but qu'elle voulait surtout éviter. Aux yeux de l'histoire, ses tactiques seront jugées médiocres.

Elle a révélé et rendu nette la vraie situation, cachée peut-être au plus grand nombre ; elle a mis les esprits en éveil et les a fixés sur le point décisif. Par ses moyens d'action tout mondains, par ses procédés, par ses auxiliaires extérieurs, par l'abus de la presse, par l'appel aux influences et même aux passions politiques, par ses tentatives et ses agissements pour enchaîner au delà de leur volonté ceux qu'elle prétendait affranchir, elle a révolté, — le mot n'est pas trop fort, — la patience de la charité qui plaidait pour lui donner tout le temps qu'elle demanderait.

Digitized by Google

Cette passion turbulente l'a empêchée de connaître les hommes sur qui elle prétendait exercer son empire. Je l'ai dit souvent parce que tout le monde l'a vu dès le premier jour : le Concile est pieux, formé d'hommes qui veulent d'abord que la volonté de Dieu soit faite, et qui sont venus pour demander à Dieu dans la prière, de leur enseigner sa volonté et de leur donner la force d'obéir en dehors de toute considération humaine. Ce caractère général, si marqué pourtant, a été méconnu.

On est venu à ces hommes de prière et on leur a parlé des choses du monde, des aspirations des temps modernes, des nouvelles idées des peuples, des volontés des gouvernements. On leur a envoyé d'office des journaux qu'ils ne demandaient point et qui leur racontaient des fables ridicules sur des faits dont ils avaient vu la réalité toute contraire. Ils lisaient dans ces journaux que les Évêques n'étaient point libres, que la partie glorieuse et importante de l'épis-

Digitized by Google

copat se séparait des vues de la « cour romaine. » On ne s'en est pas tenu là, on leur a distribué les brochures du P. Gratry. Le *Français* et le P. Gratry pour illuminer les Évêques ! Ceux qui ont organisé ce service de lumières ne savent pas ce qu'ils ont perdu dans l'esprit des Pères du Concile. C'est là ce qui a fait le chemin court pour l'introduction de l'infaillibilité.

Les choses étant ce qu'elles sont, il faut donc se réjouir qu'elles soient connues. A ce point de vue, le Mémoire du *Moniteur*, comme tant d'autres pièces du même genre, fâcheuses et pénibles sans doute, a néanmoins sa grande utilité. C'est ainsi que le Concile arrive à son but prédestiné, à son œuvre, qui est et sera l'œuvre de tous les Conciles : affirmer la foi, condamner et retrancher l'erreur.

Et le grand soleil restera sur l'horizon, et l'arche sera construite, et à travers le déluge, elle portera le pain de vérité dont se nourrit le monde.

Digitized by Google

APPENDICE.

N° I.

Au sujet de la lettre de M. Daru, dont il est parlé (p. 7), nous reproduisons ce qui a été dit dans l'*Univers* du 17 février :

« Plusieurs journaux des départements publient une correspondance parisienne, que nous reproduisons dans l'espoir que M. Daru voudra bien en dire sa pensée, et que ses collègues voudront bien, de leur côté, faire savoir s'ils pensent comme lui.

« Dans le cas où cette correspondance serait près du vrai, comme nous le croyons, il en faudrait conclure que M. Daru est très-disposé à devenir l'instrument des catholiques libéraux. Le choix de son correspondant à Rome et le ton de certain journal prouvent tout au moins qu'il penche très-fort de ce côté.

Digitized by Google

« Cependant la lettre que nous reproduisons contient une phrase que M. Daru n'a pu écrire : c'est celle où l'on dit qu'un vote de la Chambre, protestant contre *certains actes* du Concile, pourrait mettre le ministère en demeure de rappeler nos troupes de Civita-Vecchia.

« M. le ministre des affaires étrangères sait très-bien qu'un tel vote n'est nullement à redouter de la Chambre laissée à ses propres inspirations ; il sait même que le ministère ne pourrait provoquer ce vote sans s'exposer à un échec. Et s'il obtenait la majorité, il serait bientôt perdu, car, pour les luttes du lendemain, des appuis, dont il ne peut se passer, lui manqueraient. »

« Nous prenons cette correspondance dans l'*Union de l'Ouest* :

« Paris, le 14 février.

« Des journaux français et étrangers ont entretenu leurs lecteurs d'une nouvelle dépêche qui aurait été adressée par le comte Daru à notre ambassadeur à Rome, au sujet des questions qui s'agitent parmi les Pères du Concile. Nous sommes en mesure de rectifier ce renseignement. Notre ministre des affaires étran-

Digitized by Google

gères n'a envoyé aucune nouvelle dépêche au marquis de Banneville, mais il a écrit à son ami, le comte Werner de Mérode, ancien député, qui était alors à Rome, une lettre dans laquelle le comte Daru exprimait son opinion sur les débats qui se produisent parmi les Pères du Concile. Si nous sommes bien informé, voici à peu près (nous résumons les pensées, nous ne citons pas le tout) ce que disait cette lettre :

« Mon dévouement à l'Église et au Saint-
« Siége n'est pas suspect, mais il ne faut pas
« que des actes imprudents viennent rendre ma
« tâche trop difficile. Nous sommes un gou-
« vernement libre, obligé de tenir un compte
« sérieux de l'opinion publique ; or, il y a cer-
« tains actes qui, dans le Concile, seraient de
« nature à indisposer la Chambre actuelle, et
« plus encore peut-être une Chambre nouvelle
« si des élections générales devenaient néces-
« saires : qui sait si un vote parlementaire ne
« nous forcerait pas la main, et ne nous met-
« trait pas en demeure de rappeler nos troupes
« de Civita-Vecchia ?

« Il faut donc être prudent à Rome, éviter
« tout ce qui pourrait blesser l'opinion publi-
« que, mécontenter une partie considérable

Digitized by Google

« des catholiques et de l'Épiscopat. Si, par « exemple, telles décisions venaient à être « prises qui seraient de nature à modifier « gravement les rapports de nos Évêques avec « le Pape, à les mettre dans une dépendance « trop absolue de la cour de Rome, notre « concordat se trouverait violé et nos relations « avec le Saint-Siége se trouveraient compro- « mises. Dans l'état actuel des esprits à Rome, « il y a trop de passion, trop d'agitation des « deux côtés : rien de bon ne peut sortir d'une « pareille situation. Si le Concile s'ajournait, « les esprits auraient le temps de se calmer et « d'adopter des résolutions plus conformes « aux véritables intérêts de l'Église et du « Saint-Siége. »

« Nous vous le répétons, voilà le sens et non le texte de cette lettre qui a circulé à Rome parmi les Évêques. Elle n'a aucun caractère officiel, notre ministre des affaires étrangères n'entendant pas se départir de cette attitude de réserve qui doit laisser liberté entière aux délibérations du concile.

« Les conseils exprimés par le comte Daru, dans sa lettre au comte Werner de Mérode, obtiennent, il faut bien le dire, l'adhésion des Évêques, dont Mgr Dupanloup est le plus ar-

Digitized by Google

dent l'organe, des catholiques dits *libéraux*, du *Correspondant*, du *Français*, de la *France*, et des salons de Paris où domine l'opinion de cette fraction des catholiques.

« Mais il n'est plus douteux qu'à Rome la très-grande majorité des Pères du concile est opposée aux tendances des catholiques dits *libéraux*. En France, la majorité des Évêques, des membres du clergé, des catholiques et des journaux catholiques, sans approuver les polémiques de l'*Univers*, est en communion avec la majorité du Concile.

« Quant au conseil d'ajournement du Concile donné par le comte Daru, il rencontre à Rome une vive opposition, et de la part du Saint-Siége et de la part de la très-grande majorité des Pères, qui voudraient terminer leurs travaux, au milieu de cette année, pour ne pas rester trop longtemps éloignés de leurs diocèses, et ne pas se trouver dans l'obligation de recommencer, à court délai, un déplacement si coûteux, si nuisible aux intérêts des peuples dont ils ont l'administration spirituelle. »

Les journaux ministériels hésitèrent à parler de cette lettre, puis déclarèrent inexacte l'analyse qui en avait été donnée, et ajoutè-

Digitized by Google

rent qu'elle était, dans tous les cas, l'œuvre personnelle de M. Daru, et non un acte qui pût engager le gouvernement. Enfin, M. le comte de Mérode adressa la déclaration suivante à l'*Union de l'Ouest* :

« Monsieur le Rédacteur,

« Vous savez avec quelle satisfaction l'opinion publique a salué l'avénement du nouveau ministère. En apprenant cette heureuse nouvelle, j'ai écrit à M. le comte Daru pour le féliciter sur son entrée dans le cabinet du 2 janvier.

« Sa réponse m'était exclusivement personnelle, elle n'avait à aucun degré le caractère d'une communication politique, et l'analyse qu'en a donnée votre correspondant prouve bien qu'il ne l'avait pas lue.

« J'aurais, Monsieur, continué à garder le silence sur cet incident, si votre numéro d'aujourd'hui ne m'obligeait, par sa nouvelle insistance, à vous dire combien sont inexacts les renseignements qui vous ont été transmis.

« Veuillez, Monsieur le Rédacteur, agréer l'assurance de tous mes sentiments de haute considération.

« W. DE MÉRODE. »

Digitized by Google

Cette lettre, se bornant à parler en termes généraux d'*inexactitude*, fit croire à tout le monde que, pour le fond, les renseignements transmis à l'*Union de l'Ouest* ne s'éloignaient guère de la vérité. Mais comme le langage de M. Daru était désavoué, et que c'était là l'important, on n'insista point.

N° II.

Voici le passage de la correspondance de l'*Univers* où le collaborateur du *Moniteur* a trouvé les mots qui lui servent à dénoncer avec indignation l'*Univers* comme ayant dit qu'il fallait refuser aux évêques la liberté du mal. Cette correspondance parlait de l'opposition que suscitait le règlement du Concile, opposition dont les journaux faisaient grand tapage, et disait :

« La liberté, telle qu'on l'entend à Rome et que le souverain Pontife en expose les principes dans sa *Norma Concilii*, est ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé. Pie IX a voulu que cette liberté ne fût limitée en quoi

Digitized by Google

que ce soit pour l'exercice du bien que les Pères du Concile sont appelés à faire ; mais il honore trop la dignité des évêques pour supposer qu'ils aient besoin de la liberté du mal.

« Leur piété, leur grand sens, leur caractère sacré la repousseraient. La *Norma Concilii* est un chef-d'œuvre de sagesse ecclésiastique qui pourrait servir de règle à tous les parlements. Quant à son pouvoir, le Pape le pose tel qu'il est dans son essence et en réalité. Le Pape ne met pas en doute son autorité sur le Concile, et s'affirme comme Pierre qui a reçu la mission : *Confirma fratres tuos.* C'est lui qui doit diriger ses frères dans la recherche et la définition de la vérité; il doit les diriger, surtout en ce moment où le gallicanisme et le césarisme, prêchés par les catholiques libéraux, contestent l'opportunité de la définition[1]. »

Que l'on rapproche ce passage de l'affirmation du *Moniteur* et que l'on juge.

1. Univers du 10 décembre 1869.

Digitized by Google

N° III.

DÉCRET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONCILE.

Par ses lettres apostoliques du 27 novembre de l'année dernière commençant par ces mots : *Multiplices inter*, le souverain Pontife a établi l'ordre général à suivre dans la célébration du Concile du Vatican, et, entre autres choses, il a marqué certaines dispositions pour régler les discussions qui pourront être soulevées par les Pères.

Or, désirant obtenir plus facilement le but qu'Elle s'est proposé, tenant compte en outre des demandes qui lui ont été faites plusieurs fois par la plupart des Pères du Concile à cause de l'étendue excessive que prenaient les discussions conciliaires, Sa Sainteté a résolu dans sa sollicitude apostolique de donner certaines règles particulières pour les discussions des Congrégations générales, afin que ces règles, en développant l'ordre général précé-

Digitized by Google

demment institué et tout en laissant entière une liberté de discussion qui convienne aux évêques de l'Église catholique, permettent de faire plus pleinement et plus promptement l'examen, la discussion et la délibération sur les questions proposées.

C'est pourquoi, après avoir réuni en conseil les cardinaux présidents des congrégations et après avoir pris les avis des Pères de la congrégation particulière chargée de recevoir et d'examiner les propositions des évêques, notre très Saint-Père a ordonné le règlement suivant afin qu'il soit publié et observé.

1. Après la distribution d'un *schema* aux Pères du Concile, les cardinaux présidents des congrégations générales détermineront un temps suffisant dans le délai duquel les Pères qui auront des observations à faire sur le *schema* devront les mettre par écrit.

2. Les observations écrites devront être faites dans cet ordre : d'abord celles qui regardent le *schema* en général, soit dans son ensemble, soit dans ses divisions, selon les indications fournies par les présidents ; ensuite, celles qui se rapportent à chacune des parties du *schema*, en conservant l'ordre du *schema* lui-même.

Digitized by Google

3. Ceux d'entre les Pères qui jugeront devoir faire des observations, soit sur les termes, soit sur les paragraphes du *schema* proposé, ajouteront la nouvelle formule du texte ou des paragraphes qu'ils veulent substituer au texte proposé.

4. Les observations faites par les Pères du Concile dans cet ordre et revêtues de leur signature propre, seront remises au secrétaire du Concile, et par ses soins transmises aux députations respectives des Évêques.

5. Après que ces observations auront été examinées dans la réunion de la commission compétente, on distribuera aux Pères le *schema* corrigé, avec un rapport sommaire où seront notées les observations proposées.

6. Après communication de ce *schema*, accompagné du rapport susdit, les Cardinaux présidents fixeront le jour où s'ouvrira la discussion en congrégation générale.

7. La discussion s'établira d'abord d'une façon générale sur le *schema* dans son ensemble ou ses divisions, selon qu'il paraîtra bon aux Cardinaux présidents, et, lorsqu'elle sera finie, on discutera séparément sur chaque partie du *schema*; la discussion portant toujours, dans ce dernier cas, sur la nouvelle for-

Digitized by Google

mule du texte ou des paragraphes proposés par les orateurs, qui devront, après leur discours, remettre aux présidents, par écrit, la formule qu'ils proposent de substituer.

8. Ceux qui voudront parler sur le *schema* réformé, en faisant connaître leur intention aux présidents, devront également déclarer s'ils comptent parler sur tout le *schema* en général, ou sur l'une de ses parties en détail, et dans l'espèce, sur quelle partie du *schema* ils se proposent de parler.

9. Il sera libre à chacun des Évêques de chaque députation, après en avoir obtenu l'autorisation des présidents, de répondre aux objections et aux observations des orateurs, de manière toutefois qu'il lui soit loisible de parler immédiatement après le discours de l'orateur, ou après d'autres orateurs parlant dans le même sens sur la même question, et de répondre le jour même ou un autre jour.

10. Les orateurs doivent renfermer leurs discours dans les limites du sujet annoncé. S'il arrive que quelqu'un des Pères en sorte, le président pourra le rappeler au sujet.

11. Si la série des discussions, après l'examen suffisant de la question, se prolonge outre

Digitized by Google

mesure, les Cardinaux présidents, sur une demande signée par dix Pères au moins, pourront consulter la Congrégation générale pour savoir si elle juge à propos de laisser continuer la discussion ; après le vote, par assis et levé, ils cloront la discussion, si la majorité des Pères présents l'a décidé.

12. La discussion étant terminée sur une partie du *schema*, avant de passer à une autre, les Cardinaux présidents recueilleront les suffrages de la congrégation générale, d'abord sur les amendements proposés dans le cours de la discussion, ensuite sur l'ensemble du texte de la partie examinée.

13. Le vote des Pères du Concile, tant sur les amendements que sur le texte des différentes parties, aura lieu ainsi : Les présidents inviteront à se lever successivement, d'abord ceux qui admettent l'amendement ou le texte ; ensuite ceux qui le rejettent ; le compte des suffrages déterminera ce que la majorité des Pères aura décidé.

14. Lorsqu'on aura voté de cette manière sur toutes les parties du *schema*, les Cardinaux présidents prendront l'avis des Pères sur le *schema* examiné. Les suffrages seront donnés verbalement par les mots *placet* ou *non placet* ;

Digitized by Google

mais ceux qui croiront bon d'ajouter quelque condition devront donner leur vote par écrit.

Donné à Rome, le 20 février 1870.
Cardinal PHILIPPE DE ANGELIS, président.
Cardinal ANTOINE DE LUCA, président.
Cardinal ANDRÉ BIZZARRI, président.
Cardinal LOUIS BILIO, président.
Cardinal HANNIBAL CAPALTI, président.

JOSEPH,
Evêque de Saint-Hyppolite, secrétaire.

Digitized by Google

ŒUVRES

DE

M. LOUIS VEUILLOT

VIE DE JÉSUS

1 beau volume in-12. Prix 3 fr. 50

Édition in-8 raisin illustrée 8 fr.

LE PARFUM DE ROME

SIXIÈME ÉDITION

Augmentée de plus de soixante chapitres inédits

2 beaux volumes in-8. . . . . 12 fr.

2 volumes in-12. . . . . 7 fr.

LES LIBRES PENSEURS

QUATRIÈME ÉDITION

1 volume in-8. . . . . 6 fr.

VIE
DES PREMIÈRES RELIGIEUSES

DE LA VISITATION

D'APRÈS LA MÈRE DE CHANGY

2 beaux vol. in-18 jésus, 7 fr.

PIE IX

Édition populaire. Prix : 35 centimes

— illustrée in-8. Prix : 1 franc.

Digitized by Google

HISTORIETTES ET FANTAISIES

1 beau volume in-12. . . . 3 fr. 50
Le même, in-8. . . . . 6 fr. »

L'ILLUSION LIBÉRALE

In-8 de 160 pages. Prix : 2 fr.

A PROPOS DE LA GUERRE

In-8. Prix : 2 fr.

LES COULEUVRES

1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

OUVRAGE QUI A OBTENU UN IMMENSE SUCCÈS.

CORBIN ET D'AUBECOURT

1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

LES ODEURS DE PARIS

DIXIÈME ÉDITION

1 vol. in-12. Prix : 4 fr.

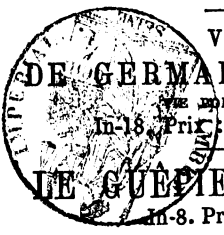

VIE DE GERMAINE COUSIN

VIE POPULAIRE.

In-18. Prix : 35 centimes.

LE GUERRIER ITALIEN

In-8. Prix : 1 fr.

11 209.—Impr. gén. de Ch. Lahure, r. de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

EN VENTE

Chez PALMÉ, éditeur, 25, rue de Grenelle-S.-G.

Le T. R. P. dom Guéranger. Défense de l'Église romaine contre les accusations du P. Gratry. In-8..... 1 fr.

Mgr Dechamps, archevêque de Malines. Honorius, réponse au P. Gratry. Brochure in-32.. 0 fr. 25

Du même. L'Infaillibilité, lettre à Mgr Dupanloup. Brochure in-32..... 0 fr. 25

L'Infaillibilité du Pape prouvée : 1° par les gallicans eux-mêmes; 2° par la tradition de l'Église, par le P. Muzarelli. 1 vol. in-12..... 2 fr. »

La Monarchie pontificale à propos du livre de Mgr Maret, par dom Guéranger. In-8 de 300 pages. (Nouvelle édition, sous presse.)..... 3 fr. »

Les Contradictions de Mgr Maret, par le P. Ramière. 1 1/2 vol. in-8..... 3 fr. »

Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio auctoribus Labbeo et Cossartio, S. J., cui prefixus est Jacobatii Tractatus de Concilio. 1 vol. in-folio à 2 colonnes de 600 pages..... 30 fr. »

Pour les *Souscripteurs à la collection des Conciles* 20 fr. »

L'ouvrage aura 40 volumes in-folio à 2 colonnes comme les Bollandistes ; le prix du vol. 25 fr. »

Imprimerie générale de Ch. Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google